



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Q & A's	
Solicitation No. - N° de l'invitation 45045-150034/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 000007338	Date 2016-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-407-68702	
File No. - N° de dossier pq407.45045-150034	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Miller, Tracey	Buyer Id - Id de l'acheteur pq407
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2949 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

This amendment is raised for the following reasons;

- A) Modifications to the solicitation
- B) To post Questions and Answers received from the industry to date

A) MODIFICATIONS

1. At part 6.4 Term of Contract, delete article 6.4.1 Delivery Date and its entirety and insert the following;

6.4.1 Delivery Date

All the deliverables must be received and installed by March 31, 2016 to the first floor at the following address:

170 Tunney's pasture Driveway
Jean Talon Loading Dock (Parkdale entrance)
Ottawa, ON
K1A 0T6

2. At Annex A, delete 6.2.13 and it's entirety and insert the following;

6.2.13 Personal storage cabinets must be comprised of the following:

One (1) full height space to hang a coat complete with all hardware for coat hanging (metal coat rod preferred). One (1) adjustable shelf complete with door; and two 15" wide file drawers. Top of storage cabinet must be perforated for ventilation.

3. At part 6 – RESULTING CONTRACT CLAUSES, under 6.8 Certifications please add the following;

6.8.2 Product Conformance Certification

The Contractor warrants that the Product Conformance Certification submitted by the Contractor is accurate and complete, and that the products provided under this Contract are in accordance with Annex A - Requirement. The Contractor must keep proper records and documentation relating to the product conformance and the Testing Requirements in Annex A. The Contractor must not, without obtaining the prior written consent of the Contracting Authority, dispose of any such records or documentation until the expiration of the Contract or the expiry date of the Warranty, whichever is later. All such records and documentation must at all times during the retention period be open to audit, inspection and examination by the representatives of Canada, who may make copies and take extracts.

Nothing in this clause must be interpreted as limiting the rights and remedies which Canada may otherwise have pursuant to this contract.

In addition, the Contractor must provide representatives of Canada access to all locations where any part of the Work is being performed at any time during working hours. Representatives of Canada may make examinations and such tests of the Work as they may think fit. The Contractor must provide all assistance and facilities, test pieces, samples and documentation

that the representatives of Canada may reasonably require for the carrying out of the inspection, which may also include the submission of test reporting documentation as listed in Annex A. The Contractor must forward such test pieces and samples to such person or location as the representatives of Canada specifies.

B) QUESTIONS & ANSWERS

Q1. Regarding the vent holes.

Are they to be on the complete top of the unit? Or just on top of the side with the adjustable shelf and locking Doors?

A1. *The vent holes must be located on the complete top of the unit over the wardrobe side.*

Q2. What is the color scheme?

A2. *White*

Q3. Annex 'A' 6.2.6 Our doors and drawers fit squarely and flush to the front of the storage unit (overlay front style), will this be acceptable?

A3. *Yes*

Q4. Annex 'A' 6.2.12 States that the storage cabinets must match the heights of the interconnecting panel system and gives a range from 51" to 54". Please confirm if any cabinet height within the range is acceptable or give the exact height of the existing interconnecting panels to match.

A4. *Any cabinet height within the range is acceptable*

Q5. Annex 'A' 6.2.13 the width of the unit is to be 24"w and have a full-height coat storage door so it is not possible to also have 24"w file drawers. Please confirm if 15"w file drawers are acceptable as to allow for the full-height coat storage.

A5. *See above MODIFICATIONS*

All other terms and conditions remain unchanged

Cette modification est émise pour les raisons suivantes;

A) Les modifications apportées à l'invitation

B) Pour répondre a les questions et réponses reçues de l'industrie

A) MODIFICATIONS

1. A la PARTIE 6.4 Durée du contrat, supprimer article 6.4.1 Date de livraison au complet et insérer le suivant;

Tous les biens livrables doivent être reçus et installés avant le 31 Mars 2016 au premier étage à l'adresse suivante:

170 Tunney's pasture Driveway
Jean Talon Loading Dock (Parkdale entrance)
Ottawa, ON
K1A 0T6

2. À l'annexe A, supprimer 6.2.13 au complet et insérer le suivant;

6.2.13 Les armoires de rangement personnel doivent comporter ce qui suit : un (1) compartiment pleine hauteur pour suspendre un manteau avec toute la quincaillerie associée (tringle en métal de préférence), une (1) tablette réglable avec porte et deux (2) tiroirs classeurs d'une largeur de 15 po. Le haut de l'armoire de rangement doit être perforé à des fins de ventilation.

3. A la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT sous 6.8 Certifications, ajouter ce qui suit ;

6.8.2 Certificat de conformité des produits

L'entrepreneur déclare que le certificat de conformité des produits qu'il a fourni est exact et complet, et que les biens fournis dans le cadre du contrat sont conformes à l'Annexe A, Besoin. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits et les critères d'essai dans l'Annexe A. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'Autorité contractante, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, des inspections et des examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

En outre, l'entrepreneur doit permettre aux représentants du Canada, en tout temps durant les heures de travail, d'accéder à tous les lieux où toute partie des travaux est exécutée. Les représentants du Canada peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications. L'entrepreneur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du Canada et mettre à leur disposition les installations, les pièces d'essai, les échantillons et les documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe A. L'entrepreneur doit faire parvenir les pièces d'essai et les échantillons aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du Canada.

B) QUESTIONS ET RESPONSES

Q1. Pour les trous de ventilation.

Est-ce qu'ils doivent se trouver sur le dessus de l'armoire? Ou sur le haut du côté de l'armoire avec la tablette ajustable et les portes qui ferment à clé?

R1. Les trous de ventilation doivent être situés sur le dessus complet de l'unité sur le côté de l'armoire.

Q2. Quel est la couleur?

R2. Blanc

Q3. Annexe 'A' 6.2.6 Nos portes et tiroirs sont ajustés de façon à ce qu'ils soient alignés avec le côté et le devant de l'armoire, est-ce acceptable?

R3. Ceci est acceptable.

Q4. Annexe 'A' 6.2.12 Mentionne que les armoires de rangement personnel doivent être de la même hauteur que les cloisons et varier de 51po à 54po. Veuillez SVP confirmer si la hauteur se trouvant dans ce tableau est acceptable ou nous donner la hauteur exact des cloisons afin qu'elles soient bien assortis.

R4. Toute hauteur de l'armoire dans la gamme est acceptable.

Q5. Annexe «A» 6.2.13 la largeur des armoires est de 24 po et la porte de la penderie est de pleine hauteur donc il est impossible que les tiroirs soient aussi de 24 po. Veuillez SVP confirmer si les tiroirs de 15 po de large sont acceptable afin d'accommoder une penderie de pleine hauteur.

R5. Voir modifications ci-dessus

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés